Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06 MAI 2026
ID : 001-210103602-20260505-2026_33-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

En exercice : 19 **Présents : 15** **Votants : 18**

Présents : Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Landry DUMAS, Angélique NICOSIA, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Charline PERRIER, Céline FONTANA, Franck LECERF, Sandrine MONTION, Delphine ALAMICHEL, Pauline SWEATY, Sandrine SAISON-MARSOLLIER, Driss TBER

Absents excusés : Loïc CHRISTIN (procuration à Landry DUMAS), Patrick ADAO, Anthony DEUX (procuration à Delphine ALAMICHEL), Thibault CLEMENT (procuration à Michel BRULHART),

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2026_33 - Objet : Convention relative aux modalités de prise en charge de la formation au permis remorque B96 de l'agent technique Zakaria ASSAITI.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite faire passer le permis remorque B96 à l'agent technique Zakaria ASSAITI dans le cadre de son embauche.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge le coût de cette formation à hauteur de 100%, soit un montant de 350.00 € T.T.C.

Il est proposé de fixer les modalités de cet engagement par convention entre les différentes parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative aux modalités de prise en charge de la formation au permis remorque B96 de l'agent technique Zakaria ASSAITI telle qu'annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE (Ain)